

Deux précisions :

- je m'exprime ici au nom de la Fédération des CPAS wallons
- j'ai bien conscience les orientations que je vais évoquer ne sont pas nécessairement toutes possibles dans le cadre actuel de la répartition des compétences entre le Fédéral et les Régions ou en l'état actuel des décrets wallons ; mais autant anticiper.

Trois points essentiels :

1. Les CPAS pensent qu'il faut une tarification progressive du gaz et de l'électricité. La proposition sur la table pour le moment (une réduction forfaitaire) va dans le bon sens. Mais il faudra éviter, le moment venu, que les fournisseurs modifient leurs structures tarifaires et annulent ou atténuent en tout cas, pour les petits consommateurs, l'avantage ainsi obtenu. Entre des préoccupations de concurrence (liberté des structures tarifaires) et les préoccupations sociales, peut-être ces dernières pourraient elles être prioritaires !
2. Je suis scandalisé par les pratiques commerciales de certains fournisseurs, qui touchent durement les consommateurs les plus précaires. Exemple : une provision de 17 € pour du gaz qui sert essentiellement au chauffage ! Les travailleurs sociaux et/ou les consommateurs concernés qui essaient de faire adapter – à la hausse ou à la baisse – les factures intermédiaires rencontrent de nombreux obstacles administratifs, voire une mauvaise volonté manifeste.
3. Les compteurs à budget sont placés trop rapidement, notamment parce que les plans de paiements proposés sont irréalistes. C'est un dispositif qui coûte cher. Les problèmes posés pour le gaz sont encore plus importants que pour l'électricité. Ne faudrait-il pas ici prévoir des formes de médiation qui permettent de retarder le placement, au bénéfice du consommateur et de la collectivité ? Problème supplémentaire : vu que les ménages précaires changent souvent de logement, il n'est plus rare que des ménages arrivent dans un logement avec un compteur à budget, "laissé" par l'occupant précédent. Cela peut entraîner des difficultés d'accès pour le nouvel occupant.

Deux points mentionnés pour mémoire :

- tous les logements, surtout ceux occupés par des personnes en précarité, ne disposent pas d'un compteur électrique et/ou gaz individuel ; n'est-ce pas le point de départ d'une politique sociale que d'imposer un compteur comme condition pour pouvoir louer un logement ? ;
- le dispositif qui prévoit l'application automatique du tarif social doit encore s'améliorer.

* *

*